

Anderlecht

10  
70



# Place de la Vaillance

[ Note d'intentions ]

OFFRE 16 NOV 2022  
ÂRTER ARCHITECTS - BRAT - ECORCE - TRACTEBEL

# Guidon le pauvre, Vaillance la riche

Les espaces publics de coeur de ville forment certainement l'un des exercices les plus aboutis en matière de processus de réaménagement. Centralisant toutes les complexités d'usages, d'interactions sociales et de convictions particulières, le projet doit être virtuose pour tirer habilement parti des aménités urbaines en présence. La noyau historique anderlechtois et la place de la Vaillance n'échappent pas à la règle. Pour ce faire, il est nécessaire de bien appréhender cette diversité contextuelle qui s'exprime ici par des considérations identitaires, morphologiques, socioculturelles et environnementales.

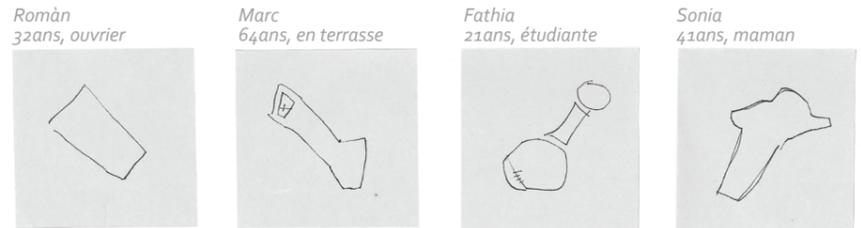
## [ Conglomérat morphologique ]

Imaginons l'exercice suivant (nous l'avons fait !) : demander à plusieurs quidam rencontrés sur site de dessiner en quelques traits rapides le périmètre de la place de la Vaillance. Inutile de préciser que les résultats sont très éloignés de la réalité, tant sa morphologie est alambiquée.

Les schémas divergent également en surface, rattachant ou non les abords de l'église, voire réduisant la place à son strict minimum du côté Wayez.

Certes le procédé est facile et réducteur, mais il démontre la réelle difficulté d'appréhender la place telle qu'elle l'est aujourd'hui, difficile à cerner, à lire ou à s'approprier. Faites le même exercice pour la place de la Résistance (nous ne l'avons pas fait !), parions sur des croquis nettement plus limpides.

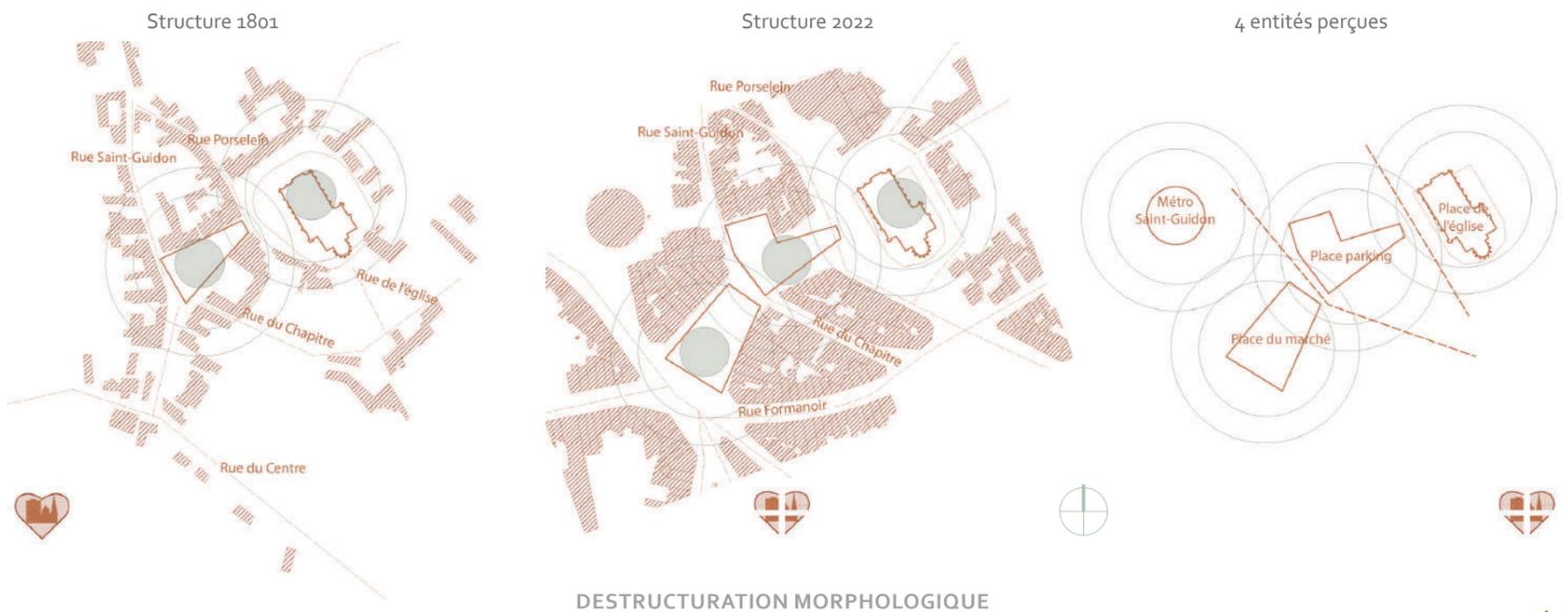
Au-delà de l'expérience ludique, l'évolution historico-morphologique de la place renseigne une succession d'agrandissements, plus ou moins planifiés, depuis l'anneau rituel autour de l'église du village, jusqu'à la place boursouflée actuelle, en passant par la plaine centrale (Het Plein'tje) de la fin du XIXe siècle ou encore la défiguration partielle de l'îlot Saint-Guidon - Porselein par le chantier du métro dans les années 70, avant le réaménagement des années 80 lui conférant sa forme générale actuelle, entre parkings et esplanade bordée de topiaires.



## [ Ecrin prestigieux et apprécié ]

Et pourtant, si l'espace public est peu harmonieux, le cadre bâti de la place de la Vaillance est quant à lui exceptionnel. La collégiale moyenâgeuse majestueuse, les ensembles pittoresques de la rue Porselein, les ancien et nouveau béguinages, la suite de façades prestigieuses du début du XXe siècle, sans parler de la Maison d'Erasmus ou des villas de campagne à peine éloignées de la place... où que l'on regarde, le riche patrimoine du noyau historique anderlechtois s'offre à la vue avec panache, faisant l'unanimité des observateurs et la fierté des locaux.

De nombreux arbres remarquables, des jardins travaillés, un potentiel archéologique élevé (dont le parking souterrain révélera peut-être encore ses manifestations). C'est un site chargé d'histoire et de très haute valeur, sans doute trop lourdes à porter par l'aménagement actuel de la place qui peine à dialoguer avec ce cadre prestigieux.



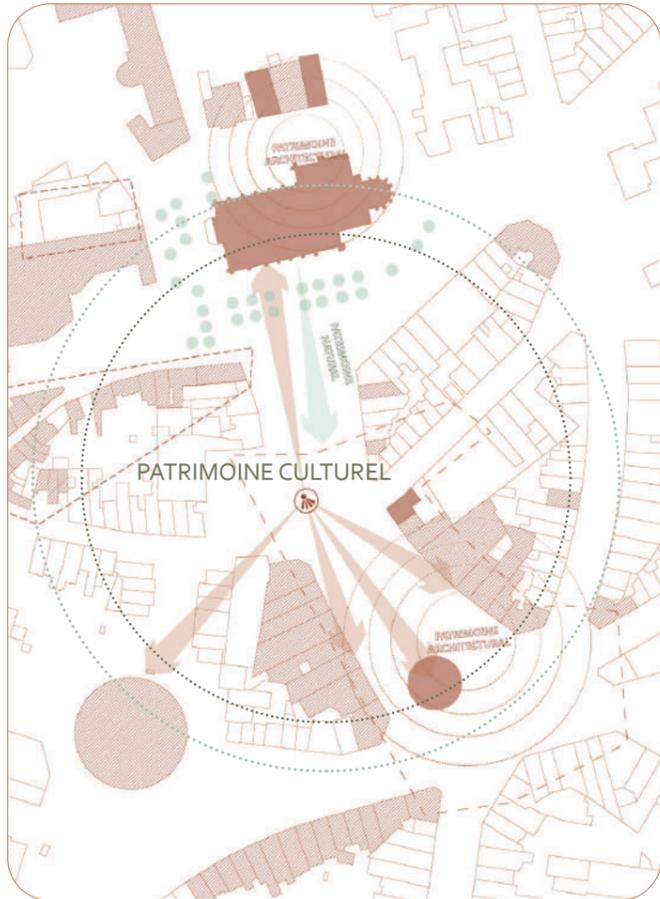
### DESTRUCTURATION MORPHOLOGIQUE



Extrait carte Cmte. de Ferraris, ca. 1777

Extrait Anderlecht carte Vandermaelen, ca. 1871

Orthophotoplan chantier métro, 1977



## [ Lieu de mémoire... qui flanche ]

La place est chargée de symboles et de traces renvoyant au passé agricole (ou plus largement au monde rural) ou au fervent prier. Guidon, pauvre guérisseur miraculeux, devenu patron des laboureurs, des paysans, des commerçants, des pèlerins voyageurs (Erasmus) ou des carrillonneurs.

Un village, point de jonction stratégique entre le Payottenland et Bruxelles, chargé de fournir la ville en fruits, légumes et céréales. La culture du pourpier, dont le seul souvenir est toponymique rue Porselein.

De Rinck, avant d'être le dynamique centre culturel d'aujourd'hui, est ce cœur rituel villageois, cet anneau sacré où sont inhumés les morts autour de l'église. Un lieu de mémoire séculaire avant que ne viennent s'y ajouter d'autres morts, ceux pour la patrie, rebaptisant la «Plein» en place de la Vaillance.

Si Anderlecht redynamise depuis plusieurs années cette identité agricole (faut-il évoquer les nombreux acteurs autour de Neerpède ou de Cureghem ?), nul ne peut nier que **le génie du lieu (genius loci) se perd petit à petit**, là où l'aménagement de l'espace public pourrait être justement le levier de la revalorisation identitaire du noyau historique anderlechtois.

Pas de constat trop négatif cependant, si l'identité du centre est à mieux révéler, c'est une place qui reste un symbole fort de la commune, appréciée pour les terrasses, les activités culturelles et les rassemblements, malgré la légère perte de vitesse qui s'est opérée.

## [ Inadéquation des espaces publics ]

Comme nous pouvions être impatients que ce marché d'études soit concrétisé.

Pour une commune qui oeuvre justement à recouvrer ses racines historiques, culturelles, à redynamiser des pratiques agricoles urbaines... une commune qui a été un des précurseurs des programmes de maillages écologiques avec l'instauration de son ParkSystem ou la politique de revalorisation des cours d'eau... une commune enfin qui connaît tous les enjeux d'inclusion et de cohésion sociale des publics d'horizons très variés... comment ne pas être surpris par l'inadéquation du traitement des espaces publics de son cœur historique :

- Une minéralisation intensive, coupure dans son maillage vert
- Un génie du lieu qui se perd dans une place chargée de symboles
- Un large parking à ciel ouvert, nuage noir dans sa qualité de l'air
- Une mobilité tout à la voiture loin de l'apaisement des centres urbains
- Une gestion tout à l'égout, tache grise dans le réseau bleu
- Un îlot de chaleur majeur, zone rouge au cœur
- Des revêtements parfois de faible qualité en regard du contexte patrimonial
- Des usages de l'espace qui s'encroûtent
- La relation avec les nombreux acteurs du lieu qui est sous-exploitée

L'avantage est que le programme d'interventions n'en est que plus évident !



# Opérer à cœur ouvert...

Oserait-on la métaphore d'un cœur de ville aujourd'hui disséqué : deux ventricules et deux oreillettes séparées, parcourues de veines et d'artères fort encombrées.

Le terme d'opération de rénovation urbaine (déjà initiée au niveau de l'axe Weyez par le CQD Biestebroek ou le projet Stib) prend tout son sens : nouveau cœur pour une nouvelle vie. Laissons les morts à l'église ou au monument de la place !

## [ Une place de défis & contraintes ]

L'intention du marché ne fait aucun doute et est légitime : redonner un caractère identitaire fort aux espaces publics du cœur de ville anderlechtois par un aménagement ancré dans le lieu.

Le diagnostic a également démontré les nombreuses faiblesses des aménagements actuels : lisibilité mise à mal, logique du tout-à-la-voiture, très faibles qualités environnementales et âme qui se cherche... tout en mettant l'accent sur les forces en présence : un lieu chargé d'Histoire et d'histoires, une place mémorielle symbolique, un véritable repère urbain faisant encore la fierté de ses occupants. Si les objectifs sont évidents, il faut également se rendre compte que le programme annoncé de la place de la Vaillance tient autant du défi que de la contrainte, presque paradoxaux :

### 01\_ Volonté claire de végétalisation intensive des espaces publics

versus

Programme évènementiel à garantir, voire renforcer (les références exemplaires de places de marchés largement végétalisées sont trop peu courantes)

### 02\_ Apaisement volontariste des flux motorisés et logique partagée des espaces publics

versus

Gestion des livraisons, des collectes, des services de secours et de l'accessibilité riveraine du cœur de ville

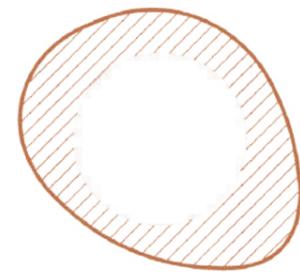
### 03\_ Désimperméabilisation et gestion intégrée des eaux pluviales

versus

Sous-sol encombré par le métro et le futur parking souterrain

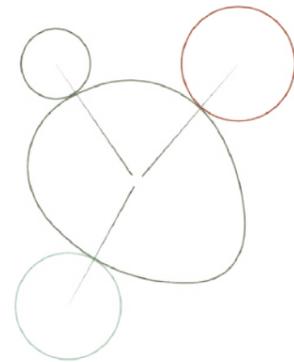
## [ Super-enjeux structurants ]

Afin de structurer notre posture dans le cadre de ce concours pour le réaménagement des espaces publics du cœur de ville, le parallèle avec les récentes avancées de l'IFLA (*International Federation of Landscape Architects*) sur l'approche paysagère des opérations de réaménagement est idoine :



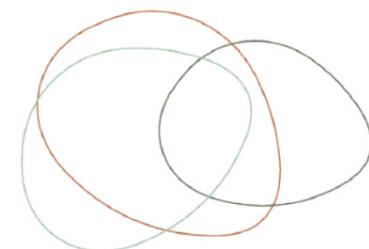
### CŒUR DE VILLE À PROTÉGER

Le paysage face à sa composante culturelle et la valorisation de son patrimoine



### CŒUR DE VILLE À PARTAGER

Le paysage et les questions de justice territoriale et de ville inclusive



### CŒUR DE VILLE À ADAPTER

Gérer le paysage du risque face aux enjeux climatiques et anticiper l'évolution environnementale de l'espace public

## UN LIEU DE CONVERGENCE



# ...le meilleur des traitements

L'anamnèse est connue, le diagnostic posé, le protocole d'interventions établi, mais où et comment intervenir spatialement ?

Deux questions sont étudiées à ce stade. Chacune envisagée sous la forme de scénarios comparatifs que nous avons passés au crible d'une matrice critériée afin d'en dégager le préférentiel.

## [ Où placer le centre ? ]

Suivant le principe fondamental de renforcer une certaine centralité ouverte dans l'aménagement, permettant le multi-usage (esplanade active, espace de rencontre, marchés, kermesse, braderies, activités culturelles, ...), plusieurs possibilités spatiales sont techniquement réalisables :

\_ORIENTATION SUD : WAYEZ

**\_ORIENTATION CENTRÉE**

\_ORIENTATION NORD : COLLÉGIALE

Dans la logique d'un noyau de ville à redynamiser, notre volonté est d'amener l'usager au cœur du tissu. Une centralité spatiale, sociale et fonctionnelle, embrassant dans son ensemble les différents centre d'intérêts du périmètre. Une sorte de point de convergence naturelle, qui retrouve une certaine cohérence historique et d'usages par sa coïncidence avec l'emplacement historique de la place.

L'analyse critériée est éminemment plus détaillée mais retenons deux critiques essentielles nous ayant fait écarter les autres options : la configuration d'une place ouverte du côté Wayez (comme la place de la Résistance) montre ses limites dans la situation existante et excentre la relation avec les points d'intérêts autour de la collégiale ; à l'inverse, une option centrée autour de la collégiale, du Béguinage ou de la Maison d'Erasmus risque de diluer l'effet d'appel depuis les points d'entrée Sud que sont la rue Wayez ou le métro Saint-Guidon.

## [ Quelle transition végétale ? ]

Au-delà d'une centralité ouverte et multi-usages, les enjeux sont – nous l'avons vu ci-avant et le détaillerons largement dans le chapitre « Cœur de ville à adapter face aux enjeux climatiques » – ceux d'une végétalisation intensive des espaces publics du noyau historique anderlechtois et de leur gestion intégrée des eaux de pluie. Combinée au besoin d'une certaine proportion d'espaces ouverts, le principe d'un traitement en gradient semble assez intuitive, au point d'être déjà évoqué lors des visites du périmètre par les fonctionnaires dirigeants. Cependant, ce dégradé peut revêtir plusieurs formes :

\_LONGITUDINAL NORD - SUD

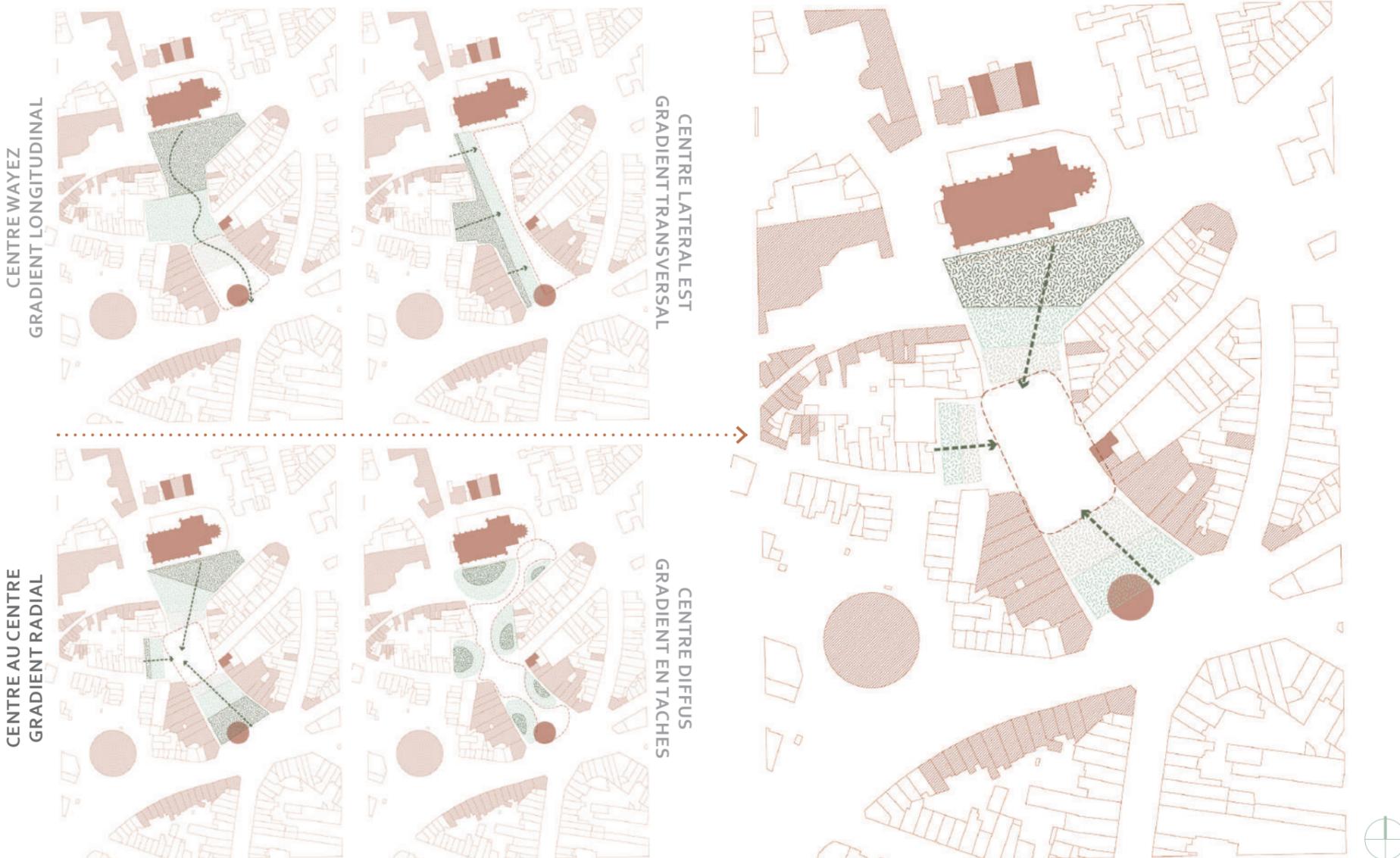
Favorise une direction au détriment des autres et renforce la différence de traitement entre les abords de la Collégiale et le reste du noyau historique. Si les plantations sont concentrées au nord, la temporisation des eaux de pluie qui s'accumulent au sud (partie basse) est moins efficiente. A l'inverse, des plantations concentrées au sud sont plus complexes (dans le cas du parking souterrain) et laissent une partie nord potentiellement très infiltrante peu végétalisée.

\_TRANSVERSAL EST - OUEST

Crée une différence de traitement entre les flancs est - ouest peu justifiable auprès des parties prenantes et insère une dissymétrie au niveau des ensembles de façades patrimoniaux. Moins impactant en matière de gestion des eaux par la possibilité d'une gestion continue sur le périmètre.

**\_RADIAL INTÉRIEUR - EXTÉRIEUR**

Harmonise le traitement à l'échelle du cœur de ville et s'intègre facilement dans une progression depuis la centralité ouverte. Permet d'infiltrer ou tamponner à tous les niveaux de la place et de réduire les ruissellements en surface.



Variantes étudiées

Scénario préférentiel

# Esquisse du projet

Nous représentons sur plan notre scénario volontariste préférentiel au stade de l'esquisse, comme l'aboutissement des trois enjeux fondamentaux. Ceci sera irrémédiablement à évoluer tout au long du processus.

## \_ADAPTABILITÉ & CO-CONSTRUCTION

Si le cœur à protéger, à partager et à adapter forme nos trois stratégies ambitieuses, nous ne nous inscrivons certainement pas dans un processus spatial ou temporel figé. Il est évident qu'il s'agit d'un scénario préférentiel élaboré au stade de l'esquisse mais que nous ferons évoluer en étroite co-construction avec toutes les parties prenantes, notamment à travers le processus participatif décrit en fin de note.

Particulièrement les notions de gestion des mobilités (tous usagers), abordées plus loin, seront sûrement amenées à être affinées (surtout dans le contexte ultrasensible actuel). L'objectif est donc par notre proposition de permettre d'accueillir chaque variante de gestion, sans compromettre l'aménagement réalisé et de lui conférer par là une forte adaptabilité.

“On se voit au cinéma plein-air ce soir ?”



### Revêtement

-  Pavés de grès à joints fermés
-  Pavés de grès à joints ouverts (réemploi)
-  Pavés de grès à joints engazonnés (réemploi)
-  Pavés de porphyre
-  Dalles en pierre bleue
-  Dalles en porphyre avec gravure

### Plantations

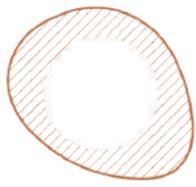
-  Gazon
-  Prairie fleurie
-  Massif de vivaces et arbustes
-  Plante grimpante
-  Arbre existant
-  Arbre projeté HT
-  Arbre projeté multi-troncs

### Mobiliers

-  Banc
-  Lame d'eau
-  Arceau vélo

ECHELLE 1-666  
MAIS ST-GUIDON VILLE AU GRAIN !  
0 5 10 20m





# Prendre à coeur... coeur à prendre

Le paysage comme support de notre mémoire collective : préserve, protège et promeut nos patrimoines. L'attitude n'est certainement pas figée, au contraire.

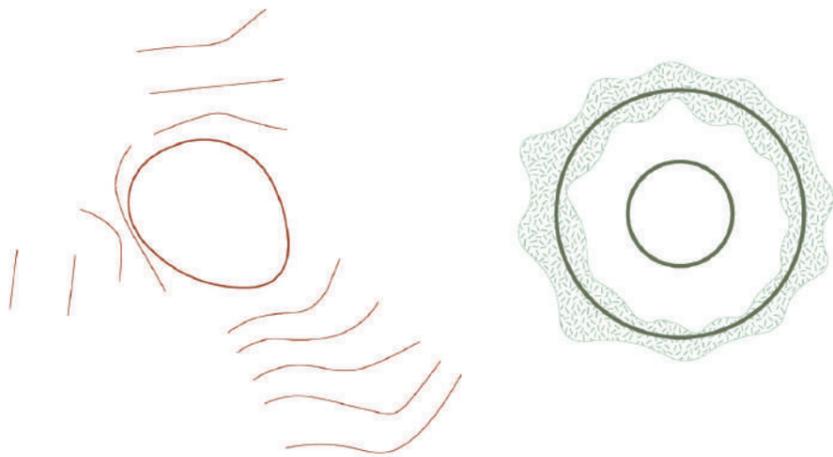
Initier ce projet de revitalisation du noyau historique anderlechtois, c'est s'inscrire dans cette dynamique et faire vivre l'espace public au gré de ses Histoire et histoires, passées et futures.

Et quel organe est le plus essentiel à la vie ? Le coeur.

## [ De Rinck ou l'anneau mémoriel ]

Combinant une implantation centrale de l'esplanade ouverte à un traitement radial progressif de la végétalisation et de la gestion des eaux de pluie, la proposition d'aménagement se caractérise par une manifestation formelle d'un anneau au cœur du périmètre (De Rinck ou le rappel de la morphologie historique autour de l'église collégiale) dont les ondes se propagent et se déforment dans chaque direction, initiant le mouvement et renforçant une lecture d'ensemble à l'échelle du périmètre du noyau anderlechtois.

**Ce geste formel n'est pas gratuit** : dans un site dont la cohérence morphologique est actuellement mise à mal, l'implantation d'une forme lisible et perceptible agit comme un liant à l'échelle du périmètre du cœur historique. Progressivement la végétalisation de fait plus intense et vient définir, signaler et protéger cet anneau central d'une ceinture plantée diffuse qui invite à la pénétrer de manière homogène selon les différentes entrées au site, devenant repères dans le tissu urbain du centre anderlechtois.



## [ Relations avec le cadre bâti ]

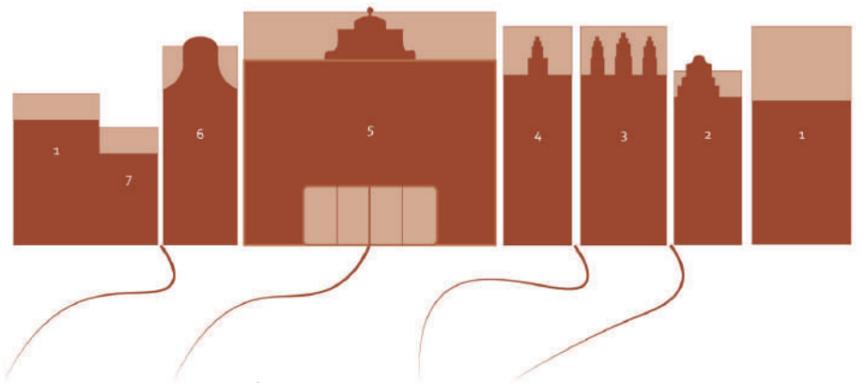
L'aménagement proposé veut conférer un caractère identitaire unitaire à l'échelle du cœur de ville et non pas que de la place. La matérialité et les manifestations formelles (dont les ondes émanant de l'anneau central) sont réfléchies de façon à accrocher le cadre bâti prestigieux et les voiries débouchant sur la place (Porselein, Saint-Guidon, Aumale, Chapitre, Du Broeck, Institut, ...). Les quatre sous-espaces aujourd'hui identifiables ne font plus qu'un. L'îlot déstructuré sur le flanc Ouest est atténué par l'interpénétration de l'anneau et des poches de plantations.



Le traitement de l'espace cherche également à dégager les façades (large promenade libre au pied des façades) et à réfléchir les plantations en dialogue (implantations au rythme des ensembles protégés ou à l'inventaire).



FLANC EST - PLACE DE LA VAILLANCE



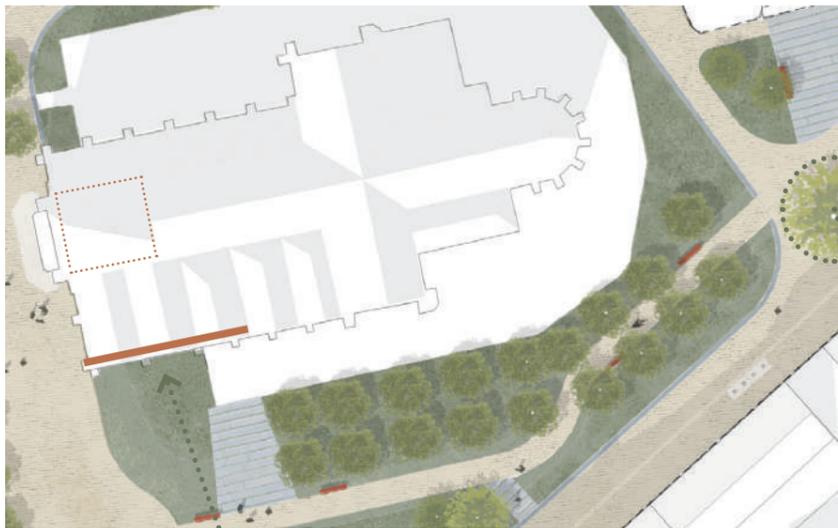
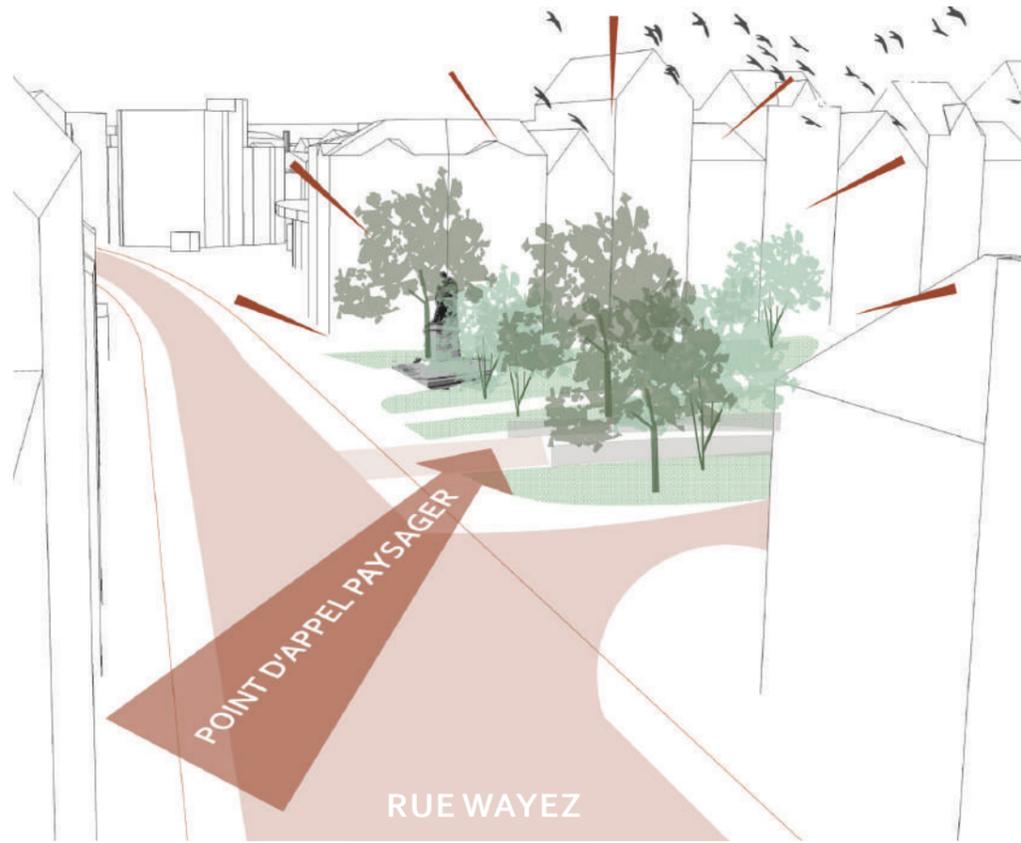
FLANC OUEST - PLACE DE LA VAILLANCE



[ Débat : Collégiale & Tilleuls ]

Le cas de la relation à l'église collégiale est intéressant et, nous l'avons senti lors de la visite, plutôt polarisant entre des visions qui s'équivalent. Un double alignement de tilleuls en pleine santé qui habillent à la fois ses alentours, mais dissocient en même temps l'église du « village ».

Les considérations environnementales seront abordées plus loin dans le chapitre spécifique de la gestion des risques climatiques, mais il apparaît peu soutenable d'imaginer retirer pour l'instant ce double alignement. Toutefois, nous proposons une solution intéressante, retirant les premiers sujets à hauteur du narthex et de la flèche de la collégiale, créant un nouveau dialogue dans la perspective visuelle depuis notre anneau central pour un dialogue retrouvé entre la place et son église. De nouveaux tilleuls (8) viennent compenser ce léger dégagement en complétant le double alignement vers le chœur et les absidioles.



[ Invitation depuis les points d'entrée ]

Un des facteurs de réussite du projet est la capacité d'attractivité de la place et plus largement du cœur de ville. Le travail sur les différents points d'entrée est donc très important, élément qui a compté en faveur d'un scénario de traitement radial de la végétalisation notamment. Le principe est de retrouver une certaine cohérence identitaire (matérialité, végétalisation, signalétique, ...) depuis chaque accès et d'inviter à pénétrer l'anneau vert pour converger vers le cœur ouvert de la place.

Le cas de la rue Wayez a été longtemps réfléchi. On pourrait considérer dans un premier temps que la place doit être ouverte du côté de la rue Wayez, agissant comme une prolongation et un appel pour capter les flux les plus importants. Mais la succession d'une large trémie et d'édicules d'accès au parking ne sera pas le plus engageant. Au contraire, nous imaginons planter largement cette partie (profitant notamment d'être juste en dehors de l'emprise du parking souterrain) pour créer un appel vert invitant à le franchir. Dans la perspective de la rue Wayez, ce message est clairement plus compréhensible, il se passe quelque chose à cet endroit.

Au croisement de la rue d'Aumale et de la rue du Chapelain, un grand chêne de position (*Quercus robur* ou *Quercus cerris*) vient également faire appel vers le centre du périmètre depuis les artères voisines.



[ L'aménagement comme vecteur pour révéler l'identité culturelle ]

Nous voulons profiter du réaménagement complet pour lui conférer une forte identité créative et incarnée, comme vecteur pour révéler son patrimoine historique, culturel et bâti.



**01**  
LE CERCLE POÉTIQUE

Hommage à Maurice Carême, le poème « *L'Enfant et le Tilleul* » (au texte parfaitement à propos) est inscrit dans le revêtement de l'anneau central.

*«L'enfant et le tilleul,  
Cette petite enfant croyait*



**02**  
LES CHANDELLES RITUELLES

Accompagnant le texte, soulignant l'anneau « *De Rinck* », de multiples petites diodes led viennent illuminer le sol au crépuscule, rappel également des rites d'inhumation.

*- Quand elle chantait toute seule  
Dans le fond du jardin -*



**03**  
LES SILLONS DE GUIDON

Le tracé des ondes de l'anneau se répandant dans la place est aussi une évocation des sillons labourés et de la protection de Saint-Guidon sur les paysans des alentours.

*Que personne ne l'écoutait.  
Mais elle oubliait le tilleul*



**04**  
LES CANAUX D'EAU

Avec parcimonie, la composante eau intègre les structures discontinues définissant le pourtour de l'anneau pour un rafraîchissement immédiat en un fin film d'eau qui s'écoule en canaux soignés.

*A qui le vent prêtait  
La longue flûte verte,*



**05**  
«GARE Ô CANARD» (W. Delvoye, 2002)

Respectant au mieux les principes d'implantation de ces deux œuvres d'art, la malicieuse danse des canards (« Gare ô Canard », de Wim Delvoye) est replacée à quelques encâblures de son poste antérieur, toujours sur un structure courbe entourant cette fois notre anneau, les pieds dans l'eau pour une valeur ludique ajoutée



**06**

**LES JARDINS DU VOYAGEUR**

Les différents jardins autour de l'anneau sont parsemés de quelques essences européennes en lien avec les voyages sans répit du philosophe humaniste, comme ponctualités à découvrir.

*Le tilleul qui se croyait seul  
Lui aussi au cœur de l'été.*



**07**

**LES BACS DE POURPIER**

L'anneau est souligné par des structures permettant l'assise mais aussi des bacs de plantations, dans lesquels sont cultivés quelques plants de pourpier à partager au gré des envies, hommage évident à la rue Porselein et aux pratiques rurales locales d'autrefois.

*Et les étoiles, sur le bord  
Bleu du ciel, se penchaient si fort*



**08**

**LE MONUMENT «À NOS HÉROS» (V. Voets, 1922)**

Classé, mais démonté vraisemblablement lors de future construction du parking, il est proposé de le réaligner et de le rapprocher du nouvel axe de la rue Wayez et dans la perspective de la rue de Veeweyde, pour renforcer le signal d'appel vers le cœur historique anderlechtois.

*Pour mieux les écouter  
Qu'on les voyait tomber*



**09**

**LA PYRAMIDE D'ACIER (oeuvre existante, non-datée)**

La pyramide déconstruite en tôles d'acier corten est conservée dans sa position actuelle au niveau des jardins entourant l'église.

*Toutes luisantes par milliers  
(Maurice Carême)*



**10**

**LES AUTRES : colonne Morris, édicules, Chais'Art, ...**

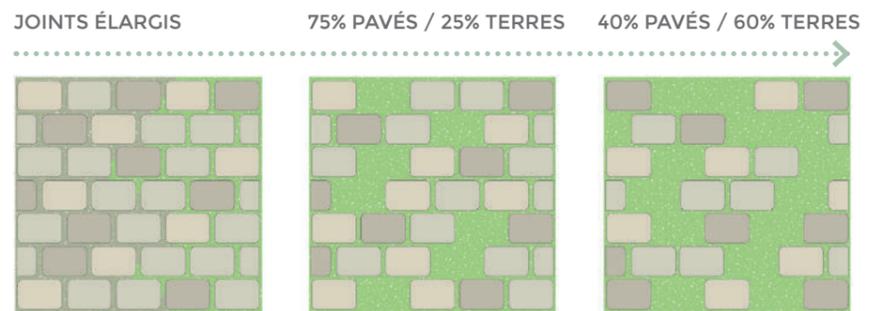
La colonne Morris est conservée à hauteur de l'extension de la place du côté de la rue Saint-Guidon, mais son positionnement fin sera logiquement à discuter en partenariat avec la Maitrise d'Ouvrage et JC Decaux. Le projet intègre également le réajustement de la position des édicules d'accès au parking souterrain : trémie d'accès recouverte de câblages et grimpantes) et circulation verticale simple (côté Wayez), pavillon polyvalent in/out (centre de la place). L'oeuvre Chais'Art Double Miracle pourrait être intégrée sans souci dans l'aménagement (mais à plutôt été conçue pour les étangs d'Anderlecht).

**[ Valorisation par matérialité/éclairage ]**

Dans un cadre patrimonial bâti d'exception, l'aménagement des espaces publics devrait, selon nous, servir ce contexte prestigieux et ne pas jouer la surenchère.

Dès lors, tapis unitaire de platines en grès belge et pavage en porphyre belge, répondent à l'usage de la pierre bleue belge dans un dialogue noble, sobre et harmonieux avec les façades remarquables. L'anneau présente des structures ponctuelles rappelant la teinte de briques des ensembles protégés de façades.

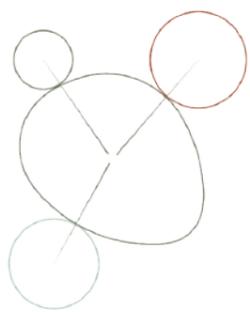
Afin d'affirmer l'identité du cœur de ville, nous proposons donc de partir principalement sur un pavage en platines de grès belge dont une grande partie peut être récupérée. La transition vers les grandes poches plantées s'opère progressivement par un pavage qui s'ouvre petit à petit et dont les joints semés vont en s'élargissant. Les axes de cheminements principaux sont quant à eux avec des joints plus étroits et engravillonnés pour l'infiltration. Les circulations motorisées à travers l'espace partagé sont en pavés de porphyre (éventuellement sciés).



L'éclairage est également complètement repensé, supprimant l'ensemble totalement hétéroclite d'armatures existantes pour des modèles s'accordant parfaitement avec le contexte patrimonial (comme il en existe déjà quelques-uns sur site) et suivant la collaboration avec Sibelga et les recommandations du Plan Lumière Anderlechtois (ancien et dans sa version actualisée en cours).

A ce stade, il subsiste pour nous une inconnue quant à la manière dont est traitée l'illumination de la Collégiale dans le projet de restauration en cours, mais toutes nos compétences sont au service d'un tel projet si des réflexions supplémentaires devaient être menées.





# Un coeur qui bat

A travers la notion du partage, ce sont toutes ses composantes qui s'expriment : le partage d'usages, de connaissances, de vécus, d'histoires, d'interactions sociales, de l'espace, des genres, des populations, ... suivant un principe d'accès à tou.te.s et d'inclusion, que l'on soit partie prenante légale ou légitime. C'est tout cela le concept de justice territoriale.

## [ Partage des usages ]

La qualité de vie (dans le sens vivant) de la place de la Vaillance et du noyau historique est clairement influencée par celle de l'aménagement, mais pas exclusivement. Aujourd'hui, ce sont déjà marchés (hebdomadaire, annuel ou de Noël), kermesses, braderies, ... qui rythment les pulsations du coeur de ville et leur offrir un espace d'expression dans le nouveau projet est primordial. L'anneau central a aussi été conçu dans ce sens, comme terrain des possibles pour accueillir le programme événementiel existant mais aussi permettre d'autres usages au gré des opportunités. Nous pensons logiquement à la prolongation des activités du GC De Rinck à l'extérieur, mais aussi de redynamiser le cinéma de plein air (qui se souvient encore du cinéma de la place entre 1931 et 1969 ?). Cet espace libre est ouvert aux pratiques (danse, taïchi, théâtre, glisse, ...) et chaque public peut se l'approprier.

Il n'est sans doute pas nécessaire de préciser que le tout a été évidemment dimensionné pour permettre l'implantation du marché actuelle (environ 10 étals de typologie variée) ou encore de la kermesse sur base de l'emprise de chaque stand. Les structures de l'anneau peuvent toutes accueillir des bornes multiples de raccordement pour les événements.

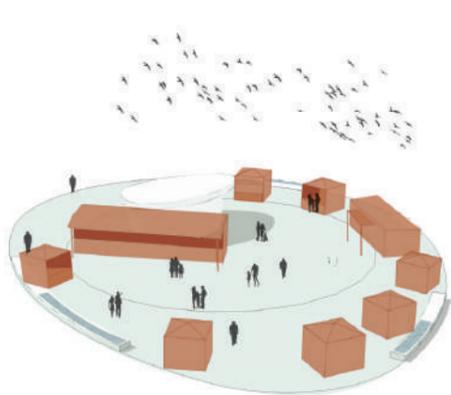
## [ Ludicité informelle ]

En lien avec le partage des pratiques, l'objectif est de conférer une certaine ludicité informelle au projet, sans l'imposer.

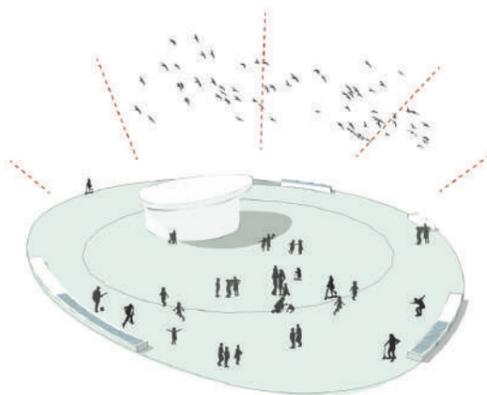
L'anneau central, de par sa forme, incite d'avantage à la dépense physique qu'un espace polygonal. Les structures peuvent être des murailles à franchir, les canaux fontaines des rivières à traverser, les incrustations du poème une carte géante à explorer.

L'esplanade ouverte est lieu potentiel de pratiques physiques ou artistiques (cfr. point précédent).

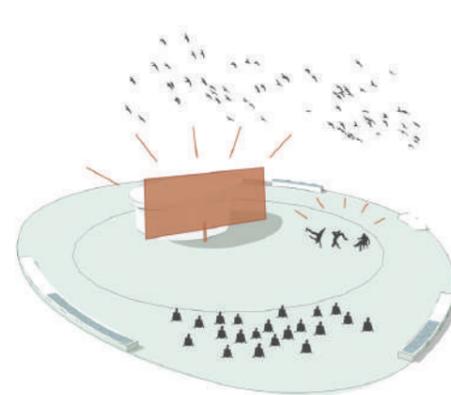
Les jardins sont plus consacrés à la flânerie, au repos et à la détente, comprennent de nombreux éléments didactiques (plantes des voyages d'Erasmus, parcours des symboles, informations patrimoniales) en exploration libre suivant la signalétique ponctuelle. Ces espaces sont aussi de potentiels lieux de classe du dehors pour les nombreux établissements des environs (Bracops, Notre-Dame, Les Marronniers, Le Tilleul, les écoles 1 » et 6, ...).



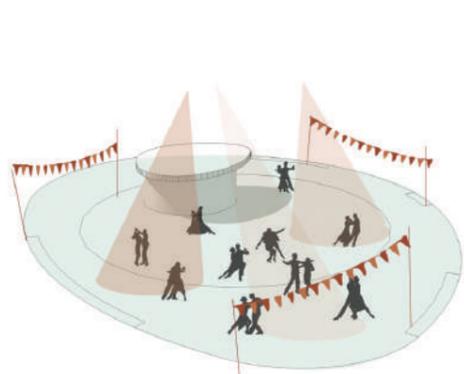
PLACE DE MARCHÉS



ESPLANADE LIBRE & PAVILLON



CINÉMA VAILLANCE



EXTENSIONS DES ACTIVITÉS DES ACTEURS CULTURELS EN PLACE



BRADERIES



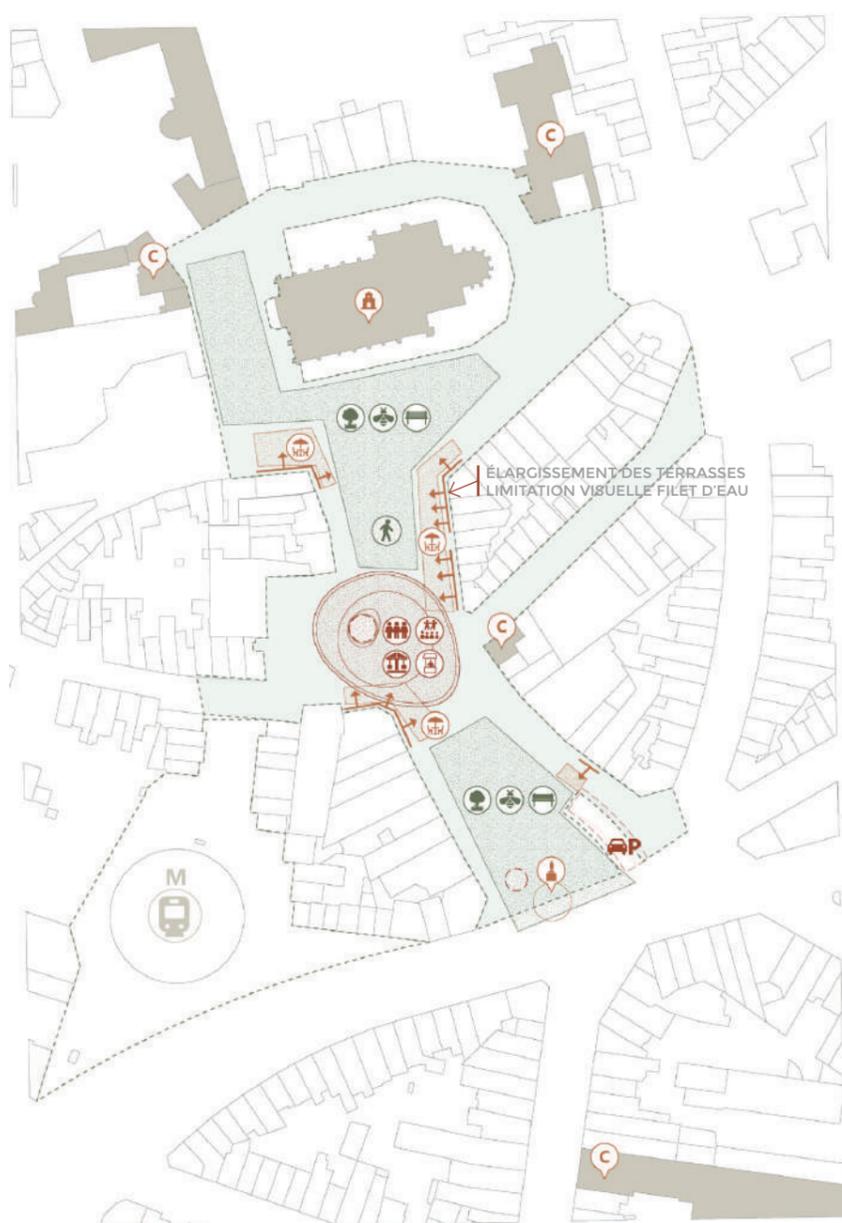
KERMESSE



## [ Zone de rencontres ]

Détaillée de façon technique dans la partie consacrée à la mobilité, la question du partage de l'espace n'est pas que l'application du principe d'une zone de rencontre. C'est aussi l'idée pour le cœur de ville de montrer que chaque public partage également l'espace public, dans ses usages et pratiques comme abordé précédemment, et pas que sous l'angle du mode de déplacement ou de l'utilisateur. C'est ça le réel sens de la zone de rencontre. Faire de ce cœur de ville un lieu favorisant la cohésion sociale où les appropriations cohabitent (les terrasses agrandies et les riverains, les livraisons et la déambulation, l'animation et le repos, le vélo et le scooter, ...). La gestion des temporalités des usages est cruciale et sera définie en parfaite collaboration avec les parties prenantes et la maîtrise d'ouvrage.

Ceci n'est évidemment qu'un exemple parmi d'autres, mais les bacs de plantations prévus dans les structures autour de l'anneau central peuvent reprendre le principe des bacs à partager (comme les initiatives des Incroyables Comestibles ou d'autres similaires). L'idée du pourpier a été évoquée (la plante est d'ailleurs parfaitement adaptée aux conditions de bacs de culture bien exposés), parmi d'autres espèces faciles à partager. Le projet ne prend pas ? Aucun souci, les structures sont reconverties en bacs de plantations pérennes et adaptées. L'espace public est aussi source d'expérimentation.



## [ Espace public inclusif ]

Nous avons insisté sur l'effet de cristallisation de l'espace public des nombreuses interrelations de ceux qui le pratiquent. Que ce soit dans sa planification inclusive («gendermainstreaming»), dans sa faculté à répondre de manière adéquate aux besoins de chaque usager ou dans son appropriation réussie par les différents publics, l'aménagement d'une place publique se révèle être un véritable défi pour la rendre la plus inclusive possible. Et il faut pouvoir composer avec la complexité des mécaniques psychosociales d'un tel espace public.

Parmi ces défis, celui de la question du genre est essentiel et nous travaillons depuis toujours le sujet en partenariat avec des associations comme Sources d'Harmonie, Le Monde Selon Les Femmes, Garance asbl, ... Avec le temps, nous avons développé une sorte de bullet list que nous reprenons de manière transversale à chaque phase de développement du projet, sur base des catégories établies dans le Guide de la Mairie de Paris.

### \_CIRCULER DANS L'ESPACE PUBLIC

- une lisibilité claire des déplacements principaux
- une praticabilité importante des cheminements directs
- une accessibilité aisée aux zones d'arrêt en transports en commun (surtout connexion vers la rue Wayez et le métro Saint-Guidon)
- assurer une visibilité et une ouverture des espaces de circulation (d'où l'intérêt de l'anneau ouvert central)
- développer une signalétique (non-genrée !) permettant d'augmenter le repérage dans l'espace public (ex : accès aux équipements, didactiques patrimoine, transports, ...)

### \_OCCUPER L'ESPACE PUBLIC

- ne pas créer d'espaces polarisants (de type terrains de sports fermés, street workout, ...)
- de créer des espaces ludiques informels et mixtes (jeux d'eau, esplanade créative, ...)
- de démultiplier les possibilités d'assise et de les orienter vers les zones ouvertes (cfr. anneau)
- de ne pas permettre des passages juste dans le dos des bancs
- de ne pas former d'espaces trop refermés ou en entonnoirs
- d'offrir des espaces permettant d'allonger le séjour (ombrage, bancs, points, d'eau potable, accès aux WC, ...)

### \_PRÉSENCE ET VISIBILITÉ

- développement d'une signalétique mixte
- soutien aux associations pour la mise en place de projets de genre
- travail privilégié avec le public féminin pour la réalisation des parcours didactiques

### \_SENTIMENT DE SÉCURITÉ

- prendre en compte dans l'aménagement les possibilités de toujours pouvoir être vue et réciproquement dégager le champ visuel
- prévoir un éclairage adapté et éviter les zones noires (voir chapitre éclairage dans la partie « Cœur à adapter »)
- démultiplier les lieux de pose et d'échanges
- rendre très lisible l'aménagement et dégager les espaces d'accès et de sortie de la place
- indiquer les services de proximité
- formation continue des agents publics

### \_PARTICIPER

- assurer la mixité des événements participatifs (mixité du public, mixité des horaires, des lieux, des groupes de travail, ...)
- travailler avec les acteurs-ressources spécialisés (voir ci-avant)
- utiliser des outils spécifiques : marches exploratoires des femmes, occupations temporaires, cartes sensibles, ...



## [ Des constats de mobilité... ]

Le périmètre d'étude bénéficie en soi d'une excellente accessibilité en transport en commun (tram, métro, bus), qui constitue un atout indéniable du quartier. Il est également traversé par l'ICR Vélo B orienté sud-nord (via la rue de Formanoir, le sud de la place et la rue de Veeweyde) et par l'ICR n°9 orienté est-ouest (via les rues Saint-Guidon, Porselein, d'Aumale, Brune, du Drapeau, du Village et de la Justice).

L'importance des modes de déplacements actifs dans le périmètre est confirmée par la SMV de Good Move qui reprend les voiries du périmètre en « Piéton-PLUS » ou « Piéton-CONFORT », qui confirme l'importance de la place de la Vaillance comme croisement d'itinéraires cyclables (« Vélo-CONFORT »), et qui souligne le passage d'axe fort en transport en commun (« TC-CONFORT » et « TC-QUARTIER » en surface, outre le métro).

Tous les ingrédients sont donc réunis pour offrir un espace public apaisé et confortable pour les modes actifs. Dans les faits, le périmètre souffre toutefois de contraintes de mobilité qui pèsent lourdement sur le développement, le confort et la sécurité des modes actifs : important trafic de transit, prises de vitesses dans les traversées de la place, stationnement sauvage.

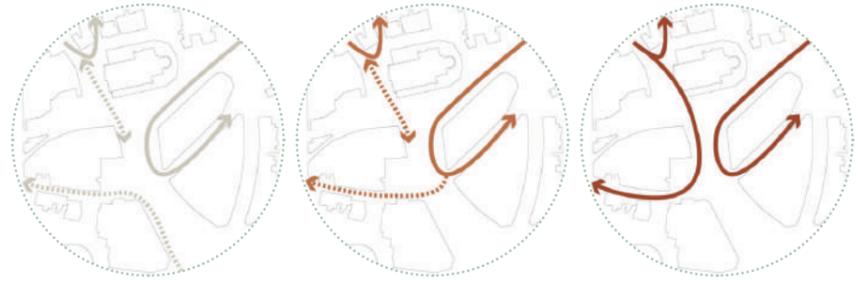
## [ ...vers un apaisement du noyau histo ]

Le plan de circulation pré-étudié dans le cadre du permis Wayez définit les logiques de circulation à l'échelle du quartier, inscrit dans la maille Good Move « Anderlecht – Centre », en interrompant les itinéraires de transit est-ouest et nord-sud à travers la place de la Vaillance.

Le principe d'aménagement global est l'instauration d'une vaste zone de rencontre, 100% accessible au PMR, dans les espaces de circulation locaux maintenus dans la zone de projet afin d'assurer le caractère apaisé donnant la priorité aux modes actifs sur l'entièreté du périmètre. Le schéma de mobilité proposé permet de répondre aux enjeux de la SMV et d'atteindre les niveaux attendus pour les différents modes.

Afin de ne pas figer le schéma de mobilité et de maintenir une marge de manœuvre sur le fonctionnement des accès locaux en concertation avec la maîtrise d'ouvrage en cours d'étude, le schéma de mobilité local proposé maintient une flexibilité d'intervention sur la gestion des accès locaux. Nous proposons à ce stade trois possibilités de fonctionnement partant de trois principes communs (ci-contre) :

## VARIANTES BOUCLES ÉTUDIÉES



### \_ASSURER DES BOUCLES DE DESSERTE POUR LES RIVERAINS

Afin de définir l'accès des riverains à la rue du Chapitre, non traitée dans le plan de circulation arrêté, le schéma de mobilité propose l'instauration d'une boucle de desserte depuis la rue d'Aumale, mise en sens unique entrant dans son tronçon compris entre la rue de Formanoir et la place, impliquant une réouverture partielle au carrefour entre rue du Chapitre et rue de Formanoir (en sortie). Le choix des sens facilite l'accessibilité des riverains (depuis le sud via rue de Formanoir déjà en sens unique direction nord, et depuis l'est via rue d'Aumale), sans générer de trafic externe dans cette boucle.

La déconnexion de la partie sud-ouest de la place (entre Wayez et Saint-Guidon) invite à questionner l'accès à la rue Saint-Guidon dans son tronçon compris entre la place et la rue Jean Morjau, aménagé en sens unique sortant. Le schéma de mobilité prévoit d'inscrire cette desserte locale pour les riverains dans la continuité de la boucle existante entre les rues du Broeck et de l'Institut, via la partie ouest de la place de la Vaillance. La boucle proposée permet de garantir l'accessibilité des accès carrossables (entrées de garages le long de la place et parking actuel rue Porselein).

### \_GÉRER LES ACCÈS LOCAUX SPÉCIFIQUES

(livraison des commerces et autres activités)

Afin de garantir l'accessibilité des fonctions spécifiques au niveau de la place de la Vaillance et de ses abords immédiats (Horeca, Proxy Delhaize et autres commerces, Espace Carême,...), des systèmes d'accès restreint sont proposés dans le schéma de mobilité, selon des variantes d'agencement et de fonctionnement à ce stade. Ceci dans le but de conserver la possibilité d'affiner ces aspects avec la maîtrise d'ouvrage, sur base de l'expérience de la commune d'Anderlecht en la matière sur son territoire (type de dispositif d'accès physique, mobile de type borne amovible, ou non matérialisé de type caméra ANPR, possibilité d'organiser une limitation horaire, et choix des itinéraires d'accès In/Out micro-locaux à privilégier), ces variantes présentant des avantages et inconvénients spécifiques qui doivent être pesés et tranchés en concertation avec les acteurs.

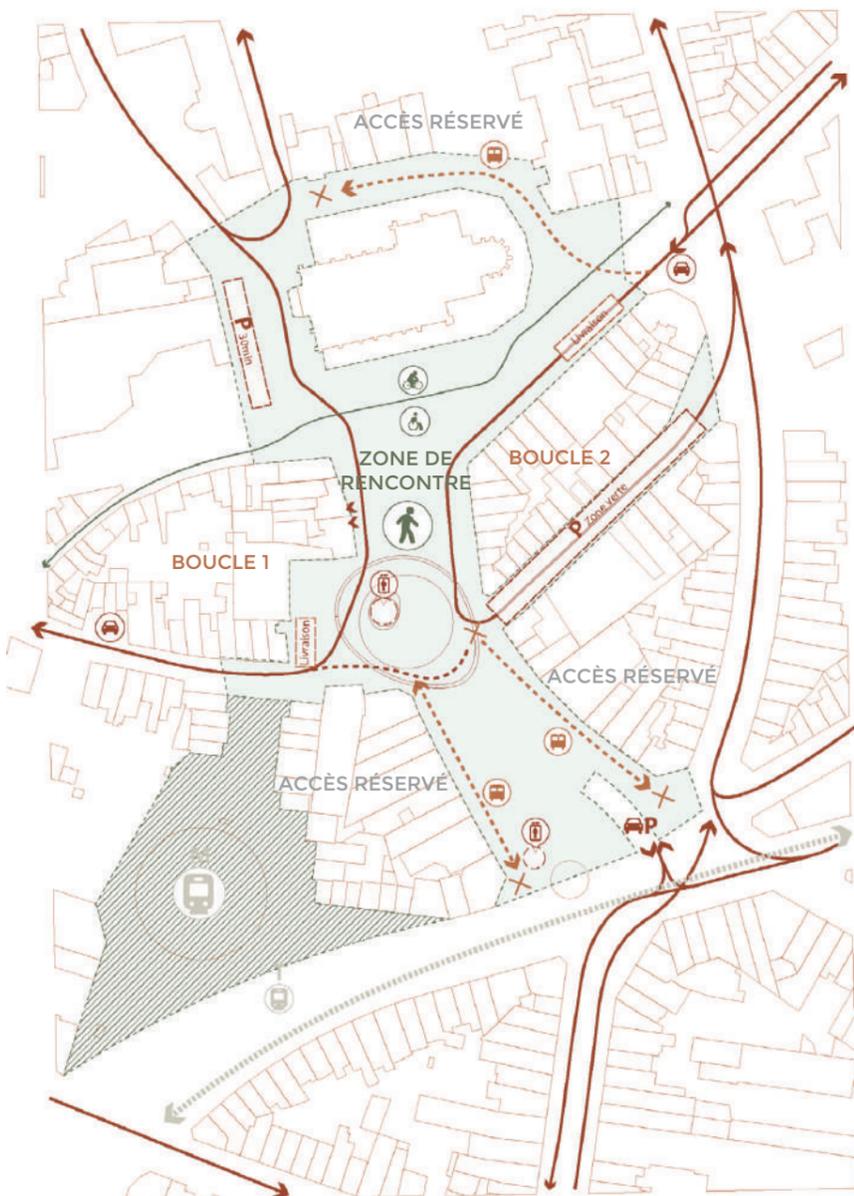
Le schéma de mobilité garde ainsi la possibilité d'aménager un accès strictement local pour la livraison des commerces du tronçon fermé à la circulation dans le plan fixé au sud-ouest de la place et rue Saint-Guidon (Proxy Delhaize) selon plusieurs variantes possibles : en entrée depuis la boucle de desserte locale Aumale/Chapitre ou depuis la partie sud-ouest de la place fermée à la circulation dans le plan de circulation établi, avec sortie via Saint-Guidon ou via ce même accès restreint.

### \_QUESTIONNER LE STATIONNEMENT EN VOIRIE

Il est établi que l'entièreté des espaces de stationnement en voirie de la place de la Vaillance sont supprimés et compensés par la création d'un parking hors voirie souterrain. Si toutefois en cours d'étude, la nécessité de maintenir des emplacements en voirie serait décidée, nous ciblons à ce stade certains endroits où d'éventuelles poches pourraient, le cas échéant, être conservées, principalement afin d'éviter d'en localiser à des endroits qui généreraient des nuisances.

Il apparaît ainsi nécessaire de protéger une certaine quiétude dans la rue du Chapitre et d'éviter l'emprunt de véhicules en recherche d'emplacement dans la boucle nord-est. C'est pourquoi la poche de stationnement rue d'Aumale ne doit pas être conservée, à l'exception bien sûr d'espaces réservés pour des usagers spécifiques (livraison, déchargement). Afin d'assurer et de protéger le stationnement local des riverains dans la rue du Chapitre, nous proposons comme mesure soutien la mise en place éventuelle d'une zone réglementée riverain dans cette rue, aujourd'hui en zone verte.

La partie nord-ouest, le long de l'église, reste ainsi une localisation éventuelle moins impactante pour des espaces de stationnement de courte durée qui seraient sollicités. Le cas échéant, la réglementation de ces espaces devra être fortement limitative (de type 30min. par exemple). Les espaces de livraisons des commerces doivent être prévus, au plus proche des accès logistiques, mais sans entraver la qualité de l'espace public : à titre d'exemple à l'ouest, prévoir un espace de déchargement en début de rue Saint-Guidon, pouvant être exploité par le Proxy Delhaize et les commerces Horeca et autres activités présents le long de la place au sein du même îlot.



## [ Enjeux du processus participatif ]

Le changement de paradigme d'un espace public majeur comme celui de la place de la Vaillance doit nécessairement s'accompagner d'un processus abouti de participation avec toutes les parties prenantes afin d'assurer la réussite et l'appropriation du projet. Les informations reçues lors des visites de terrain encadrées par le MO tendent à montrer l'importance de poser clairement les invariants du projet (comme la définition d'un principe généralisé d'apaisement du périmètre et la suppression massive du stationnement en surface). Si ces éléments intangibles sortent donc du cadre du travail de co-conception participative, ils n'en seront pas moins sans doute au cœur des débats animés ! Et bien que peu mis en avant dans le cahier des charges, il est dès lors évident de considérer le processus participatif comme vecteur-clé du principe d'inclusion et de justice territoriale. Révéler le potentiel du cœur de ville anderlechtois ne peut être envisageable sans tenir compte du vécu de ce morceau de territoire par ses usagers. A ce titre, la collaboration avec les acteurs-ressources du quartier est essentielle : Maison de la Participation, GC De Rinck, comités de quartier, écoles, asbl...

La démarche participative est essentielle et intervient à tout moment dans les différentes phases de la mission. C'est un processus itératif et intégré au processus technique qui teste et valide l'adéquation du projet avec les attentes et perspectives des parties prenantes. Nous organiserons l'ensemble des activités du processus participatif en veillant à respecter les attitudes suivantes qui, selon notre très riche expérience en la matière, sont des conditions de succès :

DÉFINIR UN CADRE CLAIR

FAVORISER LA CONVIVIALITÉ

BIENVEILLANCE & ÉCOUTE DES PARTICIPANTS

TRANSPARENCE & COMMUNICATION

ACCESSIBILITÉ & INCLUSION DANS LA REPRESENTATION



(G. : Atelier map-it Place du Châtelain, Ixelles - D. : Expo CQD Magritte, Jette) - ÁRTER Arch.

## [ Déroulement du processus participatif ]

De l'esquisse aux réceptions de chantier, chaque phase du projet sera accompagnée d'une dimension participative intégrée et adaptée à sa temporalité. Le processus est coordonné par le binôme Árter Architects (expérience dans l'élaboration de multiples dossiers de base de CQD et d'aménagements participatifs) et BRAT (expérience dans les mobilisations de larges publics autour des questions d'accessibilité et de partage des modes de déplacement). Ces phases sont à lire en parallèle du planning présenté à la fin du document.

### \_PHASE PRELIMINAIRE

La première étape est préparatoire à l'ensemble du processus participatif et va en conditionner le succès. Cette étape a plusieurs rôles :

- Acquérir la confiance des citoyens du quartier et des acteurs-relais ;
- Susciter l'intérêt et l'engouement pour la démarche ;
- Développer un effet fédérateur et mobilisateur autour de la coproduction du programme de réaménagement.

Pour cela, **une première rencontre avec les différentes parties prenantes** sera organisée afin de :

- Présenter les bureaux d'étude en charge de la mission
- Expliciter et informer du processus y compris le niveau de participation attendu de chaque partie à chaque étape (consultation, coproduction, codécision, ...)
- Présenter le calendrier de la phase d'étude et de coproduction du programme
- Présenter le processus de l'étude et son agencement avec le processus participatif
- Constituer un « annuaire » sur base des données disponibles récoltées lors de l'étude d'opportunités préalable et auprès des services communaux

### \_PHASES D'ESQUISSE & D'AVANT-PROJET

Dès les prémices du projet, la concertation des usagers est primordiale afin d'établir une vision stratégique collective et de définir les grands principes qui conduiront à la proposition d'aménagement collégiale. Pour cela, 3 temps sont prévus :

**Temps 1** : Ajouter au diagnostic technique développé par les bureaux d'études, la dimension humaine, les perceptions et ressentis des usagers sur leur vécu et usages de l'espace public, afin d'aboutir à un diagnostic partagé de cet espace.

**Temps 2** : Vérifier si les questions fondamentales définies dans notre proposition et dans l'étude d'opportunités trouvent écho auprès des différents usagers de la place et si elles correspondent au diagnostic partagé affiné établi pour pouvoir s'accorder sur la vision stratégique collective à adopter.

**Temps 3** : Coproduire une proposition d'aménagement amendée sur base des résultats de ces premiers moments participatifs.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs activités participatives sont mises en place :

- **Rencontres bilatérales** de la plupart des parties prenantes
- **Permanences sur site** (min. 1X lors du marché du mercredi, 2X le week end et 1X en soirée en semaine)
- **Ateliers avec groupes de travail spécifiques** (minimum 2X / ex: associations, commerçants et maraîchers, ...)
- **Rencontres d'associations et de relais locaux stratégiques et acteurs-clés** (exemples : GC De Rinck, Maison de la Participation, écoles, asbl...)
- Réalisation d'une **enquête en ligne** pour compléter le diagnostic partagé, relayée par voie numérique (email, réseaux sociaux) ou grâce à des flyers
- **Boîtes-à-idées** en différents points-clés du périmètre
- **Promenades exploratoires** (notamment en lien avec la question du genre, avec nos partenaires spécialisés que l'on peut mobiliser)

Suite à ces différents moments de consultation, une **séance plénière de restitution** de la phase esquisse sera organisée afin de présenter les résultats de cette première étape et de récolter les retours sur la nouvelle proposition coconstruite.

### \_PHASE DE DEMANDE DE PU

Parallèlement aux démarches légales d'enquête publique et de commission de concertation, il nous semble essentiel lors de cette phase de prolonger l'attitude constructive et positive établie généralement lors des phases précédentes. En effet, cette étape du PU est souvent plus critique et mobilise parfois des acteurs n'ayant pas nécessairement (voulu) participé au processus de cocréation malgré les efforts fournis, il est alors important de communiquer sur les aspects positifs du projet. Pour cela, il est nécessaire que les parties prenantes de la première phase jouent le rôle de diffuseurs et de porteurs du projet en participant à sa présentation. **Nous prévoyons une exposition dans l'espace public et des séances d'informations en présence des associations et/ou des écoles lors de cette phase du projet.** Lors de ces rencontres, notre équipe répondra aussi aux questions et inquiétudes des usagers concernant le programme présenté et la suite du processus.

### \_PHASE D'ADJUDICATION

Cette étape est dédiée à la préparation de la phase d'exécution. Elle laisse le temps à notre équipe d'affiner avec les parties prenantes les propositions techniques concrètes telles que le co-design définitif du mobilier urbain ou encore des travaux collaboratifs de plantations. C'est également à ce stade que les projets de cocréation et le chantier participatif seront organisés : définir le rôle de chacun, préparer le terrain...

Un essoufflement du processus est souvent observé à ce stade. Afin de le contrer et de maintenir une dynamique active, **un processus d'urbanisme transitoire sera idéalement mis en place** : testing sur place, occupation temporaire, ...

### \_PHASE D'EXECUTION

Les aspects participatifs du chantier seront ici effectués sous forme d'ateliers. À chaque **atelier de co-production participative** seront présentes à la fois une personne chargée de la facilitation et une autre garante des aspects techniques. Il peut par exemple s'agir d'ateliers de plantations participatives, de pose de nichoirs ou d'hôtels à insectes, de la réalisation signalétiques, etc. Pendant toute la durée du chantier, les usagers seront tenus informés de l'avancement et des étapes du projet grâce à des installations didactiques et à une signalétique régulièrement mise à jour. **Des visites de chantier** encadrées pourront également être organisées.

### \_PHASE DE RECEPTIONS

Enfin, après ce long processus et cette forte implication, il est temps de célébrer et de permettre à tous les usagers de s'approprier ce nouvel espace qui est le leur grâce à **un événement festif d'inauguration**. Toutes les parties prenantes seront conviées et l'événement sera bien sûr ouvert à tou.te.s. Par la suite, nous recontactons les parties prenantes afin de récolter leurs premières impressions et, si nécessaire, **relayer les possibilités d'ajustements ponctuels** au MO.

# Un coeur en pleine santé

Mailler les réseaux écologiques, renforcer les services écosystémiques, contribuer à la création d'un îlot de fraîcheur urbain ou encore gérer de manière intégrée les eaux de pluie sur site forment les priorités climatiques du projet.

## [ Connectivité et évaluation écologiques ]

La place de la Vaillance, espace-clé des enjeux d'écologie urbaine, se situe dans une zone caractérisée par une grande minéralisation des sols. Les coeurs d'îlots enferment bien des espaces végétalisés mais ces derniers sont peu connectés entre eux. Cette fragmentation des continuités écologiques est perceptible par la faible quantité d'espèces animales observées dans la zone.

Les zones dites de « refuge », ouvertes et accessibles pour la biodiversité, notamment les petits mammifères, sont absentes du quartier. La végétalisation de la place est nécessaire pour palier à cette désertification écologique et permettre à la place de la Vaillance de jouer le rôle de « stepstone » essentiel à la connexion entre des zones de refuges de plus ou moins grandes importances : le parc Astrid (zone de développement) et le parc Central (zone de liaison).

À l'échelle du territoire régional et sur base de la « Carte d'évaluation biologique » (publiée le 25/11/2021 par BE), la Place de la Vaillance et son contexte immédiat sont considérés comme contribuant très peu à la protection et au développement de la biodiversité. Le score actuel pour la place est de « E », soit médiocre (les scores allant de A à E, des zones ayant une contribution forte à des zones à contribution médiocres). Toute intervention intégrant une réflexion sur la création d'habitats favorables à la faune, avec une diversité de strates (arborée, arbustive et herbacée), de sols (terre avec matière organique, sable, graviers) et de milieu dont l'humidité varie (milieux humides à secs), permettra d'améliorer le score « E » actuel.

Il est estimé qu'un score de D à C pourrait être obtenu avec des aménagements optimaux destinés à favoriser la biodiversité. *N.B. Les milieux humides sont relativement rares en RBC, tandis que les milieux secs sont plus courants, mais pas souvent favorables au développement de la nature (chantiers, etc.).*



RÉSEAU ÉCOLOGIQUE BRUXELLOIS (GEODATA, BE)

## [ Stratégies de plantations ]

La végétalisation intelligente de la place de la Vaillance est une des réponses majeures à ces enjeux d'amélioration de la connectivité et du réseau écologique. Nous avons vu précédemment, à travers l'objectif de maximiser les poches de plantations potentielles sur le site (tout en conservant la possibilité des autres usages) et en les fragmentant le moins possible afin de former un anneau favorable à la biodiversité et contribuant au maillage vert, que nous proposons un traitement progressif des plantations au fur et à mesure que l'on s'écarte de l'anneau central.

Ce traitement progressif est à la fois dans l'intensité, mais aussi dans le développement des strates (de plus en plus hautes vers les extérieurs). Les structures souterraines présentes (métro) ou projetées (parking) permettent la plantation. Si la dalle du métro est assez proche de la surface du sol (entre 80 et 100cm), celle du parking offre un substrat plus important (plus de 150cm). Dans les deux cas, l'objectif est également de butter légèrement les volumes de terres afin d'encore augmenter l'épaisseur de substrat (que l'on peut aussi alléger) et ainsi assurer la réussite des plantations. Les dalles seront recouvertes de couche drainante avec réserve d'eau.

Grâce à ces interventions, le taux de végétalisation sera multiplié par 7 (23% de surface végétalisée projetée), permettant une nette amélioration du CBS+ du périmètre (0,01 en situation existante et 0,18 en situation projetée).

### \_DIVERSIFIER LES STRATES VÉGÉTALES SUR LA PLACE ET DÉFINIR LEURS ESPÈCES REPRÉSENTATIVES

- 1. Strate arborée en place** composée essentiellement de tilleuls (*Tilia sp.*) qui confèrent un certain caractère, ombrage et une verticalité intéressants dans la morphologie de la place : décompaction des pieds d'arbres, aération de la motte, injection de nutriments selon les études complémentaires de notre expert phytosanitaire, réalisation d'une couche sandwich avec fondation terres-pierres sous les zones nécessitant encore un revêtement et proches des racines ;
- 2. Nouvelle strate arborée (a)** : plantation massive (+ 53 sujets) d'arbres hautes-tiges et de multi-troncs (port intéressant en cépée pour la biodiversité urbaine) afin d'offrir un étage arboré intermédiaire en accompagnement des hautes-tiges existants. Parmi les espèces indigènes choisies : l'érable champêtre, le charme, le sureau, l'aubépine, les sorbiers ou le fusain, ... ;
- 3. Nouvelle strate arbustive (b)** : développement de massifs indigènes libres (+/- 1.600m<sup>2</sup>) comme habitats potentiels et source de nourriture et nidification. A nouveau parmi les espèces indigènes intéressantes : le cornouiller, le noisetier, l'aubépine, le troëne, la bourdaine, les viornes, ... ;
- 4. Nouvelle strate vivace et herbacée (c)** à l'ombre des jardins (+/- 1.300m<sup>2</sup>) : ici encore, il est primordial de choisir des espèces à spectre large, fortement résistante à la pression d'usages d'un espace public fortement fréquenté et acceptant des phases de privation de lumière. Parmi les indigènes : pervenche, lierre, ribes, plusieurs fougères, allium, anémones, ancolies, plantain, vesce, ... ;
- 5. Nouvelle strate basse dans les espaces ouverts (d)** (+/- 800m<sup>2</sup>) : l'idée est plutôt de procéder à des semis d'indigènes (dont *Poa annua*) et de les laisser se développer suivant une gestion différenciée (avec uniquement entretiens annuels) tout en laissant une part importante au développement de spontanées (notamment dans les zones de transition entre pavage et zones vertes et dans les joints ouverts).



COUPE LONGITUDINALE PLACE



## [ Focus biodiversité faunistique ]

### NATURA 2000

La faible densité d'espèces observées d'intérêt Natura 2000 démontre qu'actuellement la place de la Vaillance et ses abords ne sont pas des espaces favorables à la biodiversité, notamment par l'absence de ces zones de refuge composées d'une diversité d'essences et d'une diversité de strates nécessaires à l'alimentation, au lieu de sociabilité ou de nidification. Sur le site et ses abords proches, seuls le faucon pèlerin, l'hirondelle rustique et la bécasse des bois ont été recensées.

### ESPÈCES-ÉTENDARD

Une petite colonie de **martinets noirs** (a) est observée régulièrement sur le site. Elle doit être prise en compte afin que les aménagements soit conçus de manière à permettre le développement de ces populations. Le **moineau domestique** (b) n'est, quant à lui, peu ou pas présent sur la place et peu représenté sur la commune d'Anderlecht. Les conditions de vie nécessaires à l'installation et au développement de ces espèces sont absentes des aménagements actuels. Le site d'Observations.be fourni une liste plus exhaustive d'espèces communes nichant ou ayant au moins traversé la zone, comme : le **rouge-queue noir** (c) (espèce liée au bâti), la mésange bleue et charbonnière, la bergeronnette grise et des ruisseaux, etc.

Afin de rendre la place Vaillance plus favorable à ces espèces, nous prévoyons de :

- Créer des plantations de massifs arborés, arbustifs et herbacés diversifiés
- Conserver certaines zones plantées relativement ouvertes et de strates basses
- Prévoir la présence de graminées indigènes comme le *Poa annua* et d'autres vivaces utiles : plantain, vesce, bourse à pasteur, ...
- Prévoir des arbustes à petits fruits (sureau, sorbier, ...)
- Prévoir des massifs denses localisés pour la nidification
- Assurer la présence d'eau (via les canaux-fontaines d'eau pouvant servir de bain et abreuvoir par exemple)
- Prévoir des zones en gravillons (nécessaires à la digestion), prévues dans le projet au niveau des jointoiments ouverts des pavés de grès
- La plantation de lierre est fortement recommandée pour l'apport en graine, le développement des populations d'insectes (très mellifère) ainsi que pour sa qualité d'espace de « sociabilité » et de refuge ;
- Des nichoirs (moineaux domestiques, mésanges) pourraient également être installés dans les arbres ;

### LES MAMMIFÈRES DONT LES CHIROPTÈRES

À proximité du périmètre, nous notons l'observation de **pipistrelles communes** (d) en très faible densité. De par la fragilité des populations, les chauves-souris sont des espèces protégées sur tout le territoire bruxellois.

- Les préconisations ci-dessous permettront de rendre la place de la Vaillance plus favorable aux chiroptères :
- Milieu végétalisé favorisant la présence d'insectes, prairie fleurie, prairie de fauche, massifs herbacés, massifs arbustifs.
- Zone d'eau : alimentation
- Alignement arboré
- Installation de gîtes dans les arbres anciens (les tilleuls par exemple), sur les façades ou les combles de l'église collégiale et des bâtiments autour
- Mise en place d'un éclairage raisonné et non impactant pour la faune nocturne



## [ Ilots de chaleur / ensoleillement / vent ]

L'évolution climatique des dernières décennies amène à reconsidérer la capacité de l'espace public urbain à offrir de l'ombre à ses usagers et à la ville. Trop souvent aménagées majoritairement de manière non-abritée, les places bruxelloises semblent pour la plupart chercher à tout prix les rayons du soleil pour déployer leurs terrasses, bancs, aires ludiques et autres équipements « bien » exposés.

Aujourd'hui, les usages évoluent. Trouver un espace extérieur au frais et abrité à la belle saison devient tout aussi recherché. Et c'est logique, la ville chauffe et sa minéralisation et son imperméabilisation croissantes la font surchauffer davantage (îlots de chaleur urbain - ICU). La place de la Vaillance n'échappe pas au constat (t° moyenne de 21,7°C proche des lieux les plus chauds de Bruxelles au même moment), malgré la présence bienvenue des alignements de tilleul. La végétalisation y est très faible, les sols quasi totalement minéralisés, l'eau absente, les abris non définis, ...

Le principe déjà évoqué ci-contre est d'augmenter considérablement la couverture végétale du site. Mais au-delà des effets sur le réseau écologique, c'est donc aussi pour la capacité de cette végétalisation à conférer de la fraîcheur en ville, par l'interception du rayonnement solaire & refroidissement de l'air.



Les parties plus densément plantées de notre projet de place se voient à chaque fois couplées à l'installation de larges possibilités d'assises ombragées, permettant également d'augmenter la fonction de séjour dans l'espace public en cas de fortes chaleurs. C'est aussi pour cette raison que nous préférons installer des zones plus densément plantées tout autour de l'anneau central polyvalent afin d'entourer une zone dégagée centrale et ouverte - qui sera potentiellement plus chaude - par des zones de fraîcheur et limiter ainsi la propagation des masses d'air chaud. Ceci permet aussi de protéger des courants d'air et de casser l'effet du vent.

Lors d'épisodes de fortes chaleurs (de plus en plus fréquents), la présence de l'eau sur la place, développée à travers l'installation des fontaines-canaux autour de l'anneau permettra d'augmenter l'évaporation et la dispersion d'eau fraîche dans l'air sous forme de gouttelettes dans la partie ouverte de l'espace public. Des points d'eau potable (fontaine à boire) sont également prévus dans les jardins autour de l'église et autour du Monument « A Nos Héros ».

Le choix des matériaux a également été réalisé en prenant en compte leur albédo plus élevé et leur capacité à mieux réfléchir (pour les revêtements de sol) une partie du rayonnement solaire. Pour l'instant, les parties asphaltées actuelles (albédo 0,05) et l'occupation par le stationnement sont deux facteurs augmentant le phénomène d'ICU du site. Le projet propose de travailler avec des surfaces plus claires et des matériaux plus inertes au niveau thermique : pavage en platines de grès belge clair (albédo 0,25), avec rejointoyage gravillonné clair ou engazonnés, désasphaltage des places de stationnements en voiries, métal réfléchissant, ... Si l'utilisation ponctuelle de béton est nécessaire, les agrégats de couleur claire et les liants avec un meilleur facteur réfléchissant seront prescrits.



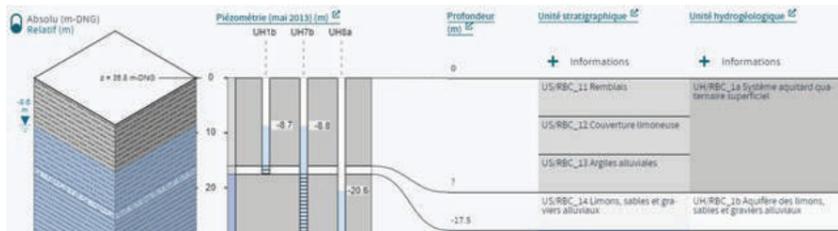
\*Le cas des tilleuls existant semble soulever des divergences de points de vue – compréhensibles - au sein même de l'administration. L'étude phytosanitaire menée, si elle renseigne sur l'état relativement bon des sujets (hormis les 2 abattements recommandés des sujets chandelles), n'envisage pas la lecture plurielle de leur intégration dans l'espace public urbain. Nous constatons que ces sujets sont déjà bien installés et représentent la seule valeur écologique existante de la place (malgré quelques mutilations, pouvant être récupérées par une gestion adaptée). La disparition massive de ceux-ci entraînerait une perte de biodiversité non négligeable, sachant que de jeunes sujets ne seront pas intéressants avant des dizaines d'années (ombrage, nidification, etc.). De plus, les contributions apportées par cette espèce (attractive pour de très nombreuses espèces) et sa résistance face aux changements des conditions climatiques en milieu urbain : sécheresse, pollution, ... en font réellement une essence d'avenir.

## [ Gestion des eaux, relief hydrologique et détails différentes situations ]

### \_CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

La Place de la Vaillance s'inscrit dans la rive gauche associée à l'ancienne plaine alluviale de la Senne. Le sous-sol y est constitué d'une succession de couches sédimentaires et le périmètre d'étude se situe majoritairement au niveau des unités stratigraphiques « Sables et argiles de Kortrijk ». La Place de la Vaillance est localisée exclusivement dans la zone associée à l'unité hydrogéologique « Sables et argiles de Moen », répertoriée, comme « aquitard ». Ces unités peuvent être considérées comme des couches de perméabilité moyenne. Au-dessus du système des limons, sables et graviers alluviaux, on retrouve le système « aquitard quaternaire superficiel » constitué successivement d'argiles alluviales, de couverture limoneuse et de remblais.

La profondeur théorique de la nappe reprise sur les forages virtuels réalisés est de -8,7 m, soit une profondeur suffisante pour permettre l'infiltration d'eau via des dispositifs de gestion intégrée des eaux de pluie.

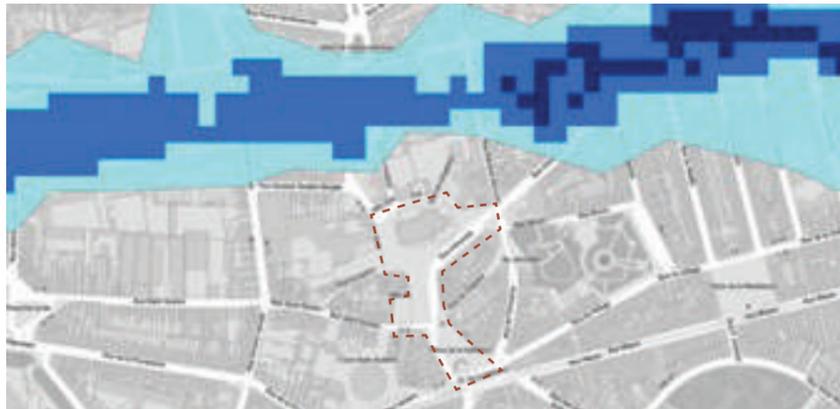


FORAGE VIRTUEL PLACE DE LA VAILLANCE (BRUGETOOL-BE)

### \_RELIEF, RUISSELLEMENTS ET ALÉAS D'INONDATION

Un phénomène de ruissellement s'observe depuis la partie haute de la place (Chapelain) vers l'axe Wayez-Janson, malgré un dénivelé relativement faible. Actuellement, à part quelques bandes de pelouses éparses, l'ensemble de la place est entièrement minéralisé et la majorité des eaux de pluie sont systématiquement récoltées via les avaloirs. Le site présente cependant ponctuellement quelques revêtements semi-perméables.

Le risque inondation ne concerne pas directement la place de la Vaillance, cependant son taux d'imperméabilisation n'est pas négligeable et joue un rôle important dans l'augmentation du ruissellement et du gonflement des volumes d'eau des collecteurs. En gérant au maximum les eaux de pluies de manière intégrée à l'intérieur du périmètre d'étude, il ne fait aucun doute que le risque d'inondation de la zone et des zones en aval pourra se voir réduit.



ALEAS D'INONDATIONS

### \_ETAT DU SOL ET POTENTIEL D'INFILTRATION

Sur base de l'extrait de la carte d'état du sol, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude qu'aucune pollution n'est présente au sein du périmètre d'étude. Des parcelles catégorisées en 3 et 0+4 révèlent une pollution présente et en cours d'étude ou de traitement. Néanmoins, l'usage en tant qu'espace public laisse supposer que le périmètre concerné n'a pas été sujet de potentielles pollutions du sol liées à une activité industrielle.

Toutes les conditions semblent donc réunies pour permettre la gestion de l'eau sur la parcelle au niveau de la place de la Vaillance. Des tests précis de perméabilité devront toutefois être menés durant l'étude hydrologique, afin de confirmer le degré de perméabilité du sol et de concevoir avec précision les ouvrages de gestion intégrée des eaux de pluie.

## [Stratégie de gestion ambitieuse des eaux pluviales avec dispositifs de GiEP ]

Une gestion ambitieuse des eaux pluviales avec des dispositifs de GiEP doit être réfléchi pour le réaménagement de la place, en envisageant une déconnexion maximale afin de permettre :

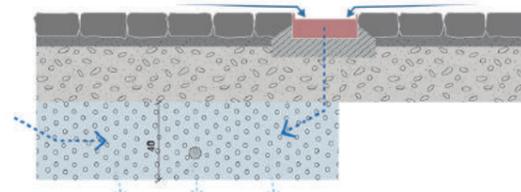
- De soulager le réseau d'égouttage existant limiter les risques d'inondations en aval du périmètre d'étude lors de pluies orageuses ;
- De réintégrer l'eau dans son cycle naturel permettant la recharge de la nappe et un effet bénéfique sur l'effet d'îlot de chaleur urbain en favorisant l'évapotranspiration ;
- De réalimenter la réserve utile des sols en eau permettant une meilleure résilience de la biodiversité lors d'épisodes de sécheresse ;
- De ne plus renvoyer d'eau claire vers le réseau d'égouttage avec de nombreux effets bénéfiques (rendements épuratoires, maintenance du réseau d'égouttage, rejets d'eaux usées vers le réseau hydrographique, etc.).
- De permettre la déconnexion de descentes d'eau de pluies de certains bâtiments du périmètre en renvoyant les eaux de toitures vers les espaces de stockage à ciel ouvert.

Pour une gestion ambitieuse des eaux pluviales, il convient de définir le fonctionnement hydraulique du périmètre d'étude afin de pouvoir calculer le volume d'eau à gérer. Une rapide évaluation des surfaces représentées par les infrastructures souterraines : métro et parking mets en évidence que la moitié du site ne permet pas l'infiltration directe des eaux pluviales dans le sol (voir carte ci-contre).

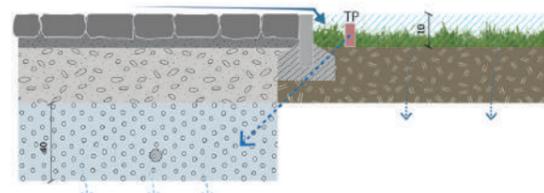
Le calcul le plus volontariste (au-dessus de recommandations actuelles de Bruxelles) sur base d'une pluie centennale (TR100), soit de 60 mm et de 4 heures, entraîne, pour une surface de ruissellement d'environ 13 800 m<sup>2</sup> (périmètre sans la Collégiale et son jardin), un volume tampon à gérer de l'ordre de 830 m<sup>3</sup>.

L'emploi de la méthode des pluies permettra de déterminer plus précisément ce volume tampon à infiltrer. Il sera alors possible de dimensionner et concevoir des dispositifs de GiEP appropriés qui conviennent à l'usage souhaité pour un emplacement donné.

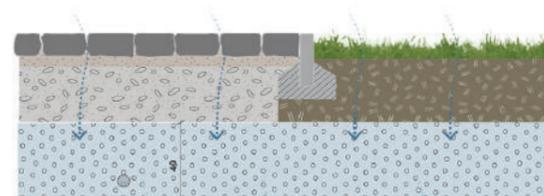
En attendant sur base de ce volume tampon de 830m<sup>3</sup>, nous proposons trois types de gestion (localisés sur le schéma de la page suivante) :



1. Gestion par jardins infiltrants et par massifs drainants sous les revêtements semi-perméables (zone infiltrable)



2. Gestion par jardins de pluie décaissés (-10cm) avec trop-plein vers massifs drainant sous les fondations et rejet des eaux à débit régulé vers le réseau d'égouttage (zone non infiltrable)

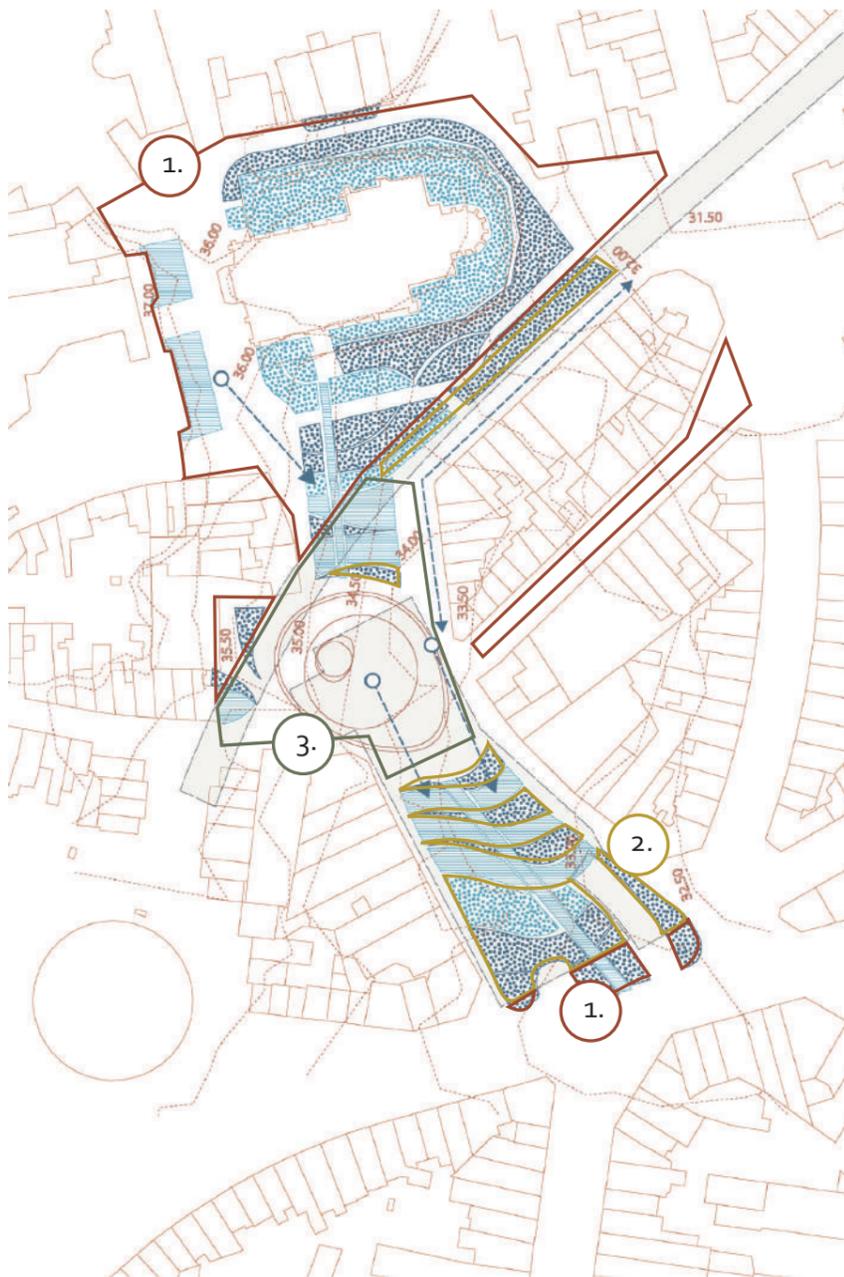


3. Gestion par massifs drainant sous les revêtements et rejet des eaux à débit régulé vers le réseau d'égouttage (zone non infiltrable)

Au total, nous avons besoin d'environ 5.600m<sup>2</sup> de massifs drainant (empierrement de type 60/80, sur 40cm d'épaisseur) pour gérer la TR100. Les jardins de pluie décaissés doivent représenter au moins 10% de la surface à gérer (ce qui est largement le cas dans notre projet d'aménagement).

Les surfaces végétalisées légèrement décaissées permettront de gérer les petites pluies (80% de l'année) par évapotranspiration. Les volumes tampons sur dalle (couche drainante au-dessus de l'étanchéité) permettront de gérer les pluies plus importantes (TR100) et de les renvoyer à débit régulé vers le réseau d'égouttage.

Ces couches drainantes comprendront un système de réserve d'eau pour les besoins des plantations, qui contribuent lui-même à une forme de tamponnage des précipitations.



- Surface végétalisée fortement plantée
- Surface végétalisée faiblement plantée
- Revêtements semi-perméables
- Sens du ruissellement EP
- Zone non infiltrable (parking/métro)
- 1. Gestion par jardins infiltrants et par massifs drainants sous les revêtements semi-perméables (zone infiltrable)
- 2. Gestion par jardins de pluie décaissés avec trop-plein vers massifs drainant sous les fondations et rejet des eaux à débit régulé vers le réseau d'égouttage (zone non infiltrable)
- 3. Gestion par massifs drainant sous les revêtements et rejet des eaux à débit régulé vers le réseau d'égouttage (zone non infiltrable)

## [ La durabilité sous l'angle des matériaux, équipements, circularité et récupération ]

Suivant les notions de « déjà-là » et d'upcycling, la matérialité de la place est aussi étudiée sur base du potentiel de récupération de revêtements sur site : platines de grès, pavés de rue en porphyre, bordures de pierre bleue belge, murets de brique de terre cuite, ... De très larges espaces sont aussi revêtus actuellement de 'Blanc de Bierges', un pavé béton fort à la mode dans les années 80, trop peu noble que pour être réutilisé sur site, mais qui peut repartir en filière de réemploi (notamment par concassage, tout comme l'asphalte).

La proposition d'aménagement comporte le lot d'éléments de mobilier urbain et d'autres équipements d'usage, dont il n'est pas si évident de trouver provenance dans l'aménagement actuel tant il est hétéroclite, assez dégradé et de faible intégration avec le cadre prestigieux de la place. Sur l'ensemble du projet, nous développons de multiples espaces d'assises permettant de prolonger la fonction de séjour dans l'espace public et aussi de rendre plus confortable les déplacements pour les personnes à mobilité réduite. Les expositions sont variées, entre des espaces plutôt dégagés (au centre) et plus abrités (dans les jardins, sous les tilleuls, ...), intégrant à chaque fois des possibilités de dossiers et accoudoirs.

Pour rappel, en matière d'équipements, le projet comprend logiquement : fontaines à boire à économie d'eau potable, bornes de raccordements pour événements, signalétique adaptée (voir chapitre sur la prise en compte du genre). La définition précise de ces éléments techniques sera évidemment à réaliser avec les parties prenantes concernées et les concessionnaires.

Le mobilier de gestion des déchets (bulles et corbeilles) est bien prévu. Les bulles sont développées sous leur forme de containers enterrés en coordination avec Bruxelles-Propreté. La localisation fine devra être validée selon les scénarios d'accessibilité retenus, mais nous proposons dans un premier temps de les localiser au niveau de la rue d'Aumale et de Saint Guidon (voir plan).

Les arceaux vélos existants sont variés, mais jamais conformes aux recommandations actuelles (a minima la double barre horizontale). Ceux-ci seront prévus en nombre en surface sur différentes localisations reprises sur plan.

En matière d'éclairage, l'objectif de notre projet est d'homogénéiser l'ensemble du périmètre et de respecter la typologie de luminaire sur mât bas entre 4 et 6m (modèle patrimoine) qui s'accorde bien au cadre prestigieux de la place de la Vaillance et de ses alentours. Dès lors, il s'agit de procéder au remplacement, quand il n'a pas encore été fait, des sources lumineuses ancienne génération (sodium, halogènes et fluo) par des sources LED basse consommation et envisager l'adaptation des modèles légèrement différents du modèle actuel de la place.

Certains lampadaires présentent un luminaire avec un réflecteur inadapté, avec diffusion trop sphérique de la lumière, ce qui est assez dommageable en matière de pollution lumineuse vers le ciel. La lumière trop blanche (froide) a une incidence plus forte sur la chronotopie de l'entomofaune (perturbation des rythmes biologiques nocturnes des insectes). Les sources lumineuses trop concentrées sont plus néfastes aussi que celles plus diffuses (moins de concentration d'insectes en un point). De ces constats, nous recommandons de travailler avec un blanc chaud (2700K) pour les espaces ouverts et de progressivement passer à un éclairage encore plus chaud légèrement ambré (2400K) plus on se rapproche des jardins plantés et des arbres hautes-tiges.

Si l'éclairage général de la place de la Vaillance se vaudra sobre et élégant, en harmonie avec les illuminations du contexte bâti prestigieux, nous prévoyons toutefois l'illumination du poème de Maurice Carême au centre de l'anneau : par l'installation de micro diodes LED dimmables (« Et les étoiles, sur le bord / Bleu du ciel, se penchaient si fort / Pour mieux les écouter / Qu'on les voyait tomber / Toutes luisantes par milliers »). Comme déjà exprimé, au niveau du cadre bâti protégé, une mise en valeur des façades et monuments est aussi possible (d'autant qu'il nous reste un peu de l'enveloppe budgétaire estimée dans le cahier des charges) et notre consortium dispose de toutes les compétences en interne pour ces questions techniques, patrimoniales et scénographiques.

